

25 ans de service civil en Suisse

Le 1er octobre 2021, CIVIVA nous invite à fêter à Zurich les 25 ans du service civil. Mais qu'est-ce qu'on fête au juste ? Voici l'essentiel en quelques lignes.

Le 1er octobre 2021, le service civil suisse fêtera 25 ans d'existence. Il a fallu attendre 1996 pour qu'il devienne possible en Suisse de remplacer le service militaire par un service civil. Depuis lors, le service civil n'a cessé d'évoluer. Bien que remis en question à maintes reprises et pour diverses raisons, il est désormais profondément ancré dans la société. Si profondément, d'ailleurs, que l'histoire et les origines du service civil sont souvent oubliées. Car jusqu'en 1996, les hommes devaient s'attendre à une peine de prison s'ils ne pouvaient pas concilier le service militaire avec leur conscience.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes se tournent tout naturellement vers un service civil plus long, plus compliqué et plus productif. Parmi eux, il y a des pacifistes convaincus, mais aussi des jeunes hommes qui ont donné une chance à l'armée et qui préfèrent ensuite faire quelque chose de sensé. Mais après avoir comparé les différents systèmes entre eux, tous ces citoyens accomplissent leur devoir (dont 98% jusqu'au tout dernier jour de service). Pour eux, certaines choses sont devenues impensables : être convoqué à Thoun pour justifier de ne pas vouloir devenir soldat ; être envoyé en prison pour des raisons de conscience et ses opinions en matière de politique de paix, comme c'était l'habitude avant 1996. Ce qui transparait dans de nombreuses conversations avec les civilistes d'aujourd'hui : l'évidence croissante avec laquelle on se décide pour un service nettement plus long et on intègre ce dernier dans son cursus, sans même devoir se justifier.

CIVIVA profite des 25 ans du service civil en Suisse pour attirer l'attention sur l'histoire, le présent et l'avenir de cette institution. Si nous en sommes là aujourd'hui,



JAHRE | ANS | ANNI

Zivildienst
Service civil
Servizio civile

c'est parce que des milliers de personnes ont pris sur elles, pendant plusieurs décennies, de lutter pour une alternative civile à une Suisse du casque d'acier. Cet anniversaire doit aussi permettre de nous projeter : où en serons-nous quand le service civil aura 50 ans ?

Événement anniversaire du 1er octobre 2021

Intervenants

Ruedi Tobler – objecteur de conscience (environ 12 séjours en prison de 1967 à 1990)

Samuel Urech – conseiller CIVIVA volontaire

Josef Lang – Historien et ancien conseiller national

Samuel Werenfels – premier chef de l'Organe d'exécution du service civil 1996-2013

Modération : **Kaspar Surber** – responsable adjoint de la rédaction de la WOZ

Lieu

Merhzwueckhalle Glockenhof
Sihlstrasse 33
8001 Zurich

Date

1er octobre 2021
18h.30
www.servicecivil.ch

Veillez vous inscrire avant le 26 septembre en écrivant à sekretariat@civiva.ch

Editorial

Histoire et perspectives d'une grande conquête



Zeno Casella,
CIVIVA comité.

Il y a 25 ans, 1996, entré en vigueur l'Ordonnance fédérale sur le service civil, le texte législatif qui marque l'introduction effective de cette alternative au service militaire. Ce fut un processus long et tourmenté, marqué par la lutte tenace du mouvement pacifiste et antimilitariste, sans lequel cette alternative utile et précieuse au service militaire n'existerait pas aujourd'hui.

Il est utile de rappeler que l'antimilitarisme en Suisse trouve son origine dans le mouvement ouvrier : le recours fréquent à la troupe pour réprimer les grèves à la fin du XIXe siècle conduit la gauche suisse à adopter une position résolument antimilitariste. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les premières objections de conscience massives : à l'occasion des grandes grèves du début du XXe siècle, plusieurs centaines d'hommes ne se soumettent pas au service militaire.

Mais ce n'est qu'après les années 1960, avec la forte augmentation du nombre de réfractaires, que des avancées ont été réalisées pour les objecteurs de conscience : après les améliorations prévues par la révision

du code pénal militaire en 1967, le débat sur le service civil alternatif retrouve sa place dans la place publique. Il faudra pourtant plusieurs votations populaires avant que le peuple suisse décide, en 1992, de modifier la Constitution pour y introduire le droit au service civil substitutif.

Il serait cependant erroné de croire que grâce à ces réalisations la situation actuelle peut être considérée satisfaisante. Bien qu'ils apportent une contribution à la société plus précieuse et utile que les soldats (comme l'a montré la pandémie), les civilistes doivent encore servir une fois et demie plus longtemps que les militaires ; l'admission au service civil reste laborieuse et complexe, notamment pour ceux qui ont déjà commencé l'école de recrues ; les informations fournies aux jeunes sur le service civil sont limitées, pour ne pas dire absentes, en particulier lors des journées d'information sur le service militaire.

Les objecteurs qui se sont battus pendant près d'un siècle pour obtenir le service civil doivent être un exemple pour nous tous, en nous incitant à poursuivre le combat pour défendre et étendre le droit à l'objection de conscience !

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), c/o Eleonora Traversi, Via Cornigo 2, 6503 Bellinzona, Tel.: 076 335 25 33, www.nonviolenza.ch, Mail info@nonviolenza.ch.

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2021; 44. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Nicola Goepfert, Annina Grob, Zeno Casella, Lukas Säggerer, Florian Schweri, Gregor Szyndler (rédacteur en chef).

Traduction: Gideon Urbach.

Collaborations: Daniel Boss-hard, Thomas Brückner, Marino Hemmi, Sara Stalder, Jan Streitberg, Gideon Urbach (Übersetzungen).

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Appel aux dons

Un bulletin de versement accompagne ce numéro du journal «Le Monde Civil». Nous serions ravis de pouvoir compter sur votre soutien financier à l'aide du bulletin de versement. Ensemble nous allons renforcer encore notre engagement en faveur du service civil !

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse,

1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



myclimate
shape our future

Le service civil n'est pas un libre-service

Le DDPS a écrit que l'armée aura suffisamment de personnel jusqu'en 2030. Malgré cela, des voix s'élèvent pour demander un ajustement du système de service obligatoire au détriment du service civil. Nicola Goepfert explique.

Tu as rédigé une analyse pour CIVIVA sur le rapport du Conseil fédéral «Alimentation de l'armée et de la protection civile». De quoi s'agit-il ?

La question fondamentale était de savoir dans quelle mesure les effectifs des forces armées et de la protection civile sont en danger. Le rapport conclut que les forces armées ne peuvent pas faire de prévisions précises pour le moment, et que les problèmes d'effectifs de la protection civile sont des problèmes internes. Deux changements survenus ces dernières années ont entraîné une pénurie de personnel au sein de la protection civile. D'abord, la durée d'incorporation a été raccourcie de 20 à 12 ans. C'est une baisse drastique, tellement drastique que la durée a été fixée à 14 ans peu de temps après. Quoi qu'il en soit, ce raccourcissement provoque une diminution conséquente du personnel de la protection civile.



Il n'appartient pas au service civil de sauver la protection civile. (photo: mad).

Et le deuxième changement ?

La protection civile est organisée sur une base régionale. Les régions qui ont un excédent en personnel de protection civile affectent ces personnes à un pool de personnel. Les régions souffrant d'un manque de personnel devraient puiser dans cette réserve. En théorie, car il est rare qu'une région manquant de personnel y fasse recours. Même le rapport le dit : le pool n'est que partiellement utilisé. A cela s'ajoute que ce pool est réduit artificiellement en excluant les personnes qui n'ont pas servi dans la protection civile pendant plus de 6 ans.

Quelle est ta principale conclusion à propos du rapport ?

La protection civile a bel et bien un problème d'effectifs, mais ce problème est interne. Il doit donc être résolu «en interne». Quoi qu'il en soit, sur les 9 mesures proposées, 5 visent le service civil, et 2 mesures seulement visent l'armée et la protection civile.

Quelles sont les mesures proposées par le Conseil fédéral ?

Le rapport se concentre sur une mesure qui est vraiment dangereuse pour le service civil. Elle exige que les civilistes puissent être contraints d'accomplir des missions de protection civile. En outre, on

souhaite pouvoir contraindre les civilistes d'assumer des fonctions de cadres à la protection civile. Or, la force du service civil réside justement dans le fait qu'il repose en grande partie sur la responsabilité individuelle.

Quelles sont les principales objections aux convocations de civilistes à des tâches de protection civile ?

Les établissements d'affectation perdent leurs civilistes parce que les missions de protection civile sont priorisées. Un tel modèle place la protection civile au-dessus du service civil. Quant au calcul des jours, on sait que les civilistes servent 1,5 fois plus longtemps que les membres de l'armée et de la protection civile. Cela conduirait donc à des inégalités massives entre civilistes et membres de la protection civile. Une autre question serait celle des affectations où des civilistes se portent activement candidats à des missions de protection civile. Certaines de ces missions sont déjà annoncées sur le site web de CIVI. Pourtant, il n'appartient pas au service civil de sauver la protection civile.

Y a-t-il d'autres objections ?

La proposition n'est pas particulièrement bien pensée. Elle part du principe que le service civil est un magasin en libre-service pour la protection civile. La mesure

présentée sous-estime la complexité de la tâche. Le service civil, la protection civile et l'armée ont chacun une histoire, une évolution différente. La protection civile est réglementée au niveau cantonal, le service civil par la Confédération. La mesure affecte d'innombrables lois et règlements à différents niveaux.

Si le service civil est dit en danger, quelle a été l'évolution des admissions de civilistes ?

De 2017 à 2020, les admissions au service civil ont chuté de 20%. Elles sont aujourd'hui inférieures au niveau de 2013. Nous savons que pour le service civil, il faut être apte au service militaire, alors que pour la protection civile, il faut être apte au service de protection. Outre les changements intervenus dans la protection civile, des ajustements au sein de l'armée ont également eu un impact sur les effectifs de la protection civile. D'une part, la différenciation des aptitudes au service militaire a entraîné une diminution du nombre de personnes s'engageant dans la protection civile. D'autres mesures dans l'armée ont également permis de réduire le nombre de départs. Si moins de personnes quittent l'armée, il ne faut pas s'étonner si la protection civile n'a pas assez de personnel.

Quelle mesure serait judicieuse ?

L'abolition du principe du lieu de domicile. Le personnel de la protection civile qui est excédentaire dans une région doit pouvoir être affecté directement à une région souffrant d'un manque de personnel de protection. Sans faire de détour par le pool de personnel, très peu utilisé. En outre, on peut envisager des aptitudes différenciées en matière de protection civile. Après tout, il n'y a pas que la protection pure et dure en cas de catastrophes, qui requiert une très bonne forme physique. Et puis, la durée maximale d'incorporation pourrait être revue à la hausse, pour ainsi corriger l'erreur de planification commise. Le rapport évoque également la possibilité pour des personnes devenues inaptes après l'ER, de rejoindre la protection civile. Le Conseil fédéral a déjà ordonné la mise en œuvre de cette mesure.

Service civil en prison Dietikon

Marino Hemmi a effectué deux affectations de service civil à la prison de Limmattal. Voici un compte rendu de sa mission, et les témoignages du directeur de la prison Daniel Bosshart et de son adjoint Jan Streitberg sur leur vision en tant qu'établissement d'affectation. L'interview est menée par Gregor Szyndler.

Comment se fait-il que tu effectues ton service civil à la prison de Limmattal ?

Je cherchais une affectation dans la région de Dietikon. J'ai fait une journée d'essai, puis deux affectations relativement longues. Après la seconde, mon obligation de servir était remplie et la direction de la prison m'a contacté pour me demander si je souhaiterais travailler ici.

STREITBERG. Marino est un coup gagnant. Il a fait un si bon travail en tant que civiliste, que nous lui avons demandé quels étaient ses projets professionnels. C'est ainsi que nous avons fini par l'embaucher.

Que faisais-tu avant ton service civil ?

Je suis électricien de formation, et j'ai commencé une ER d'ondes dirigées. Par le passé, j'étais chez les jeunes tireurs, et donc pas foncièrement opposé à l'armée. Mais je ne me sentais pas à l'aise au sein de l'armée et ne me reconnaissais pas moi-même lorsque j'y étais. Je voulais pourtant lui donner une chance. Après deux semaines, la psychologue de l'armée m'a dit que j'étais plutôt un civiliste. J'étais moi-même déchiré, et lorsque je suis rentré de l'armée comme civiliste, je me suis demandé si je n'aurais pas dû serrer les dents pendant 21 semaines. Il a fallu une semaine de service civil dans une maison de retraite pour me convaincre de mon choix.

Quels étaient tes plus grands défis ?

C'était un monde complètement nouveau pour moi. Grâce au service civil en maison de retraite, j'étais habitué aux contacts interpersonnels étroits. Mais ici, les détenus ont d'abord testé mes limites. Ce n'était pas facile de voir qu'avec un collègue, ils travaillaient tranquillement à l'atelier, mais le ne faisaient pas avec moi. Heureusement, je pouvais toujours demander conseil à l'un de mes collègues, et on m'a bien accompagné.

STREITBERG. C'est pour cette raison que la sélection des civilistes et le jour d'essai sont si importants. Nous cherchons des personnes qui vont rester 3 à 5 mois, il faut donc faire le bon choix. Il faut beaucoup de compétences manuelles et la capacité de travailler sous pression, mais aussi des compétences sociales, par exemple lorsqu'on passe plusieurs heures avec les détenus à l'atelier.



«C'était un monde complètement nouveau pour moi», dit Marino Hemmi de son affectation (phot: G. Szyndler).

Quelles sont les tâches typiques du civiliste ?

Par exemple former les occupants de l'atelier, et superviser et contrôler leur travail. Il y a aussi le contrôle de la qualité et la livraison du matériel aux clients. Mais j'avais aussi beaucoup d'autres tâches, et j'étais en permanence en contact avec les détenus.

Que réponds-tu aux opposants au service civil, qui le qualifient de « balade de santé » ?

Ils n'ont encore jamais travaillé dans un endroit comme celui-ci. Pour moi, c'était un travail exigeant, où j'étais pleinement impliqué et intégré dans l'équipe dès le début.

Depuis combien de temps y a-t-il des civilistes à la prison de Limmattal ?

STREITBERG. Nous sommes un établissement d'affectation depuis 2019. Ce serait idéal de toujours avoir des civilistes. Mais trouver les bons candidats n'est pas simple. Cette semaine, un nouveau civiliste potentiel fait une journée d'essai. Marino va le prendre en charge.

Quelle formation est requise pour effectuer un service civil ici ?

Il faut avoir suivi le cours «Communication et accompagnement». Mais l'introduction pratique se passe sur le lieu de travail.

Et quelles sont vos expériences avec les civilistes ?

STREITBERG. Nous avons de très bons civilistes, Marino est un excellent exemple.

BOSSHART. Il y a d'ailleurs encore un autre employé qui a fait son service civil chez nous, et qui travaille maintenant ici.

Le service civil en Suisse fête ses 25 ans. Que voudrais-tu lui souhaiter ?

J'aimerais que le service civil soit maintenu et que l'accès ne soit pas rendu plus difficile.

Et vous ?

BOSSHART. Que l'armée et le service civil ne soient pas montés l'un contre l'autre. Qu'il n'y ait plus de hiérarchie de qui a servi où, car cette vision des choses est dépassée depuis longtemps.

STREITBERG. Concernant le service militaire ou civil et un emploi en prison, il y a d'ailleurs un point intéressant : les employés des prisons sont exemptés de service par le droit militaire.

Je ne le savais pas.

STREITBERG. Très peu de gens le savent. Travailler dans les prisons est un service rendu à la société, et comme les personnes qui commencent chez nous ont généralement environ 28 ans, tous les jours de service restants sont effectués ici. Ce serait un énorme problème pour nous, si un trop grand nombre de nos employés en âge de servir étaient convoqués en même temps.

Bon à savoir

La «Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire» définit l'«exemption du service [pour les] personnes exerçant des activités indispensables» au chapitre 2, section 2, art. 18. Cette disposition couvre, par exemple, les conseillers fédéraux, les chanceliers fédéraux et le vice-chancelier, ainsi que les ecclésiastiques qui ne font pas partie de l'aumônerie de l'armée, le personnel médical et de secours «qui n'est pas indispensable à l'armée», ainsi que «les directeurs et le personnel de surveillance d'établissements, de prisons ou de foyers, dans lesquels sont subies des détentions préventives, des peines ou des mesures».

Brèves

Interventions parlementaires

Diverses interventions parlementaires récentes concernent à nouveau le service civil. Par exemple l'interpellation 21.3745 «Planification et développement des effectifs de l'armée», déposée par Fabien Fivaz (CN, Les Verts). Le Conseil fédéral doit y reconnaître les inexactitudes au décompte des effectifs de l'armée. Lors du recensement de l'armée, les effectifs de l'armée ont été artificiellement sous-estimés en ne comptant que les membres des forces armées qui se trouvaient en formation, au lieu de prendre en compte toutes les personnes astreintes au service militaire. Cependant, dans ses réponses aux questions posées, le Conseil fédéral reste souvent évasif et ne fournit pas d'informations précises.

Dans l'interpellation 21.3792 «Moderniser les allocations pour perte de gain», Anna Giacometti (CN, PLR) demande une adaptation de l'indemnité pour perte de gain au nombre accru de salariés à temps partiel ainsi qu'aux salariés qui doivent simultanément s'occuper de leurs propres

enfants. Dans son avis sur l'interpellation, le Conseil fédéral ne voit pas la nécessité d'intervenir, car la mission première du régime des APG serait uniquement de compenser la perte de gain effective. Ce faisant, le Conseil fédéral ignore toutefois le fait que l'accomplissement de l'obligation de servir est un devoir que l'Etat exige de ses citoyens. L'étendue de ce devoir ne se mesure pas au taux d'activité, mais elle est dans tous les cas (d'au moins) 100%. Par conséquent, le régime des APG pour le personnel de service ne doit pas seulement tenir compte de la perte de revenu réelle, mais tenir compte aussi d'un éventuel temps partiel.

Dans une prise de position sur le postulat 21.3815 de Stefanie Heimgartner (CN, UDC), qui n'a pas encore été adopté, le Conseil fédéral se déclare en outre prêt à examiner comment les femmes pourraient être obligées de participer à la journée d'orientation de l'armée. CIVIVA suivra de près l'évolution de ce postulat. (ng)

COVID et missions à l'étranger

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a modifié les conseils de la Confédération aux voyageurs. Cela permet d'organiser et d'effectuer des affectations à l'étranger dans les conditions suivantes : 1) Vous pouvez organiser des affectations avec des civilistes dans les pays ne figurant pas sur la liste des pays à risque. 2) Les affectations dans les pays où une quarantaine est obligatoire ne sont pas possibles, puisque les règles de quarantaine impliquent une période improductive de 7 à 14 jours. 3) En plus des mesures médicales spécifiques au pays, la vaccination COVID est une condition préalable obligatoire pour les affectations à l'étranger. Les civilistes doivent organiser eux-mêmes la vaccination. 4) L'Office fédéral du service civil se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à des affectations (départ, rappel, etc.) en cas de changement de situation dans le pays concerné. Les personnes intéressées trouveront plus d'informations sur la page www.civi.admin.ch.

L'office du service civil CIVI recherche des civilistes pour le projet «Assistance et soins ambulatoires»

Y a-t-il des volontaires ?

Les besoins en matière d'assistance et de soins sont en pleine mutation, avec une hausse continue de la demande de services ambulatoires. L'Office fédéral du service civil (CIVI) met actuellement sur pied un projet pilote afin d'examiner dans quelle mesure les civilistes pourraient à l'avenir apporter un plus grand soutien à domicile aux personnes âgées et en situation de handicap ainsi qu'à leurs proches. Pour cela, nous recherchons des civilistes ! Présentation du projet sous forme de questions/réponses.

En quoi consiste le projet pilote ?

Identifier les besoins de demain pour repenser les missions confiées aux civilistes : tel est l'objectif du projet pilote « Assistance et soins ambulatoires ». Les personnes âgées ou en situation de handicap privilégient de plus en plus la vie à domicile plutôt qu'en institution. Mais pour que cela soit possible, elles ont besoin d'aide. Cette tâche revient souvent aux proches et s'ajoute à leurs obligations professionnelles et familiales, ce qui peut être une lourde charge.



À quel stade le projet en est-il ?

Le CIVI a lancé le projet au début de l'année 2021. Après avoir trouvé des établissements d'affectation, il a développé de nouveaux modèles d'affectation, dont le cadre juridique doit maintenant être fixé dans une ordonnance. Il est prévu que les premières affectations commencent à la fin de l'année.

Qui peut participer ?

Nous recherchons des civilistes fiables, flexibles, autonomes et appréciant le travail au contact des autres. Il n'est pas nécessaire de disposer d'une formation particulière, la

préparation étant prise en charge par l'établissement d'affectation par des cours de formation. À noter que nous sommes encore à la recherche d'établissements d'affectation, en particulier en Suisse allemande.

Quelles sont les tâches prévues ?

Afin de soulager les proches aidants, vous prendrez en charge des activités diverses, aussi passionnantes qu'exigeantes, telles que l'accompagnement à des sorties, la conduite à des rendez-vous médicaux ou l'aide à domicile. Selon le cahier des charges convenu, vous pourrez effectuer d'autres missions au sein d'un établissement d'affectation, comme des tâches administratives dans un EMS.

Envie d'en savoir plus ?

Pour tout complément d'information, rendez-vous sur le site du projet via ce lien <https://www.zivi.admin.ch/zivi/fr/home/themen/ambulante-betreuung.html> ou le QR code suivant.



Gisela Kürsteiner Majithia, cheffe de projet

Antenne Romande

Carte Blanche

Obligations & études

Comment coordonner son obligation de servir et son emploi ou ses études ? Arrivés à 18 ans, de nombreux jeunes se posent cette question. Faut-il prendre une année sabbatique, commencer directement une formation, interrompre son apprentissage ? Les jeunes civilistes sont confrontés à ces choix de manière encore plus directe que les jeunes engagés dans l'armée. Ceci d'une part parce que le service civil est plus long et d'autre part parce qu'il revient à chaque civiliste d'organiser ses affectations au lieu de simplement attendre une convocation de l'armée.

J'ai autour de moi bon nombre d'amis qui ont fait le choix de s'engager en tant que civilistes pour apporter une plus-value à la collectivité. Alors comment concilier cet engagement et ses obligations personnelles pour ne pas préteriter son cursus scolaire ou professionnel ?

Une première option souvent choisie est de prendre une année sabbatique. Cette solution est souvent retenue par les jeunes qui prévoient des études supérieures. Il n'est généralement pas possible de commencer des études de ce genre en cours d'année, ce qui oblige à repousser d'un an complet son projet scolaire et professionnel. Ceci permet par exemple dans un premier temps de réaliser l'affectation longue de 180 jours, puis de profiter du temps restant et des APG reçues pour organiser un voyage ou acquérir une première expérience professionnelle. Plus rarement, certains prévoient aussi une année sabbatique entre un bachelor et un master.

Une autre option, plus complexe et moins connue, consiste à scinder son affectation longue en deux affectations plus courtes réalisées par exemple sur les vacances d'été afin d'être prêt en septembre et ainsi ne pas retarder son entrée à l'université ou en haute école.

Quelle que soit la solution choisie, il est toujours contraignant de devoir interrompre ou modifier son projet de vie pour accomplir son obligation de servir. Des cas particulièrement complexes peuvent aussi se présenter, notamment lorsque les personnes concernées sont des indépendants ou ont des enfants à charge. Notre CIVIVA équipe de conseil reçoit régulièrement des demandes de ce genre. Il serait donc souhaitable de flexibiliser davantage le système de l'obligation de servir pour l'adapter aux réalités de la vie sociale, scolaire et professionnelle d'aujourd'hui.

Un vent nouveau et des idées nouvelles

Sara Stalder décrit l'engagement des civilistes à la fondation de protection des consommateurs «Konsumentenschutz». L'interview est menée par G. Szyndler.

Quels sont les points clés lors de vos sélections de civilistes ?

Nos civilistes ont une maturité professionnelle ou gymnasiale. Mais ils doivent aussi avoir de solides compétences informatiques, des aptitudes sociales et un intérêt pour les questions de consommation. Les personnes qui cherchent «n'importe quel emploi de bureau» n'ont pas leur place chez nous. De très bonnes connaissances de l'allemand sont importantes, car les civilistes sont souvent en contact avec des donateurs. En fonction de notre agenda de projets, nous recherchons parfois des civilistes ayant des connaissances spécialisées dans un domaine.

Combien de temps à l'avance les civilistes doivent-ils planifier leur affectation chez vous ?

Cela varie, mais les places sont généralement vite prises. Pour ce mois de décembre, nous sommes toujours à la recherche d'un civiliste. Nous souhaitons des affectations de trois mois ou plus, alors surtout pour les missions plus longues, un délai de six mois est optimal. Comme nous n'appartenons pas au domaine des soins et de l'assistance, ni à celui de la protection de la nature et de l'environnement, nous ne pouvons pas accepter de civilistes pour les 180 jours d'une affectation longue.

Quels sont vos arguments pour convaincre des civilistes potentiels de vous rejoindre ?

Ils ont un large éventail de tâches, y compris liées à l'actualité de la presse, où des changements peuvent survenir très rapidement. Chez nous, on est immergé dans le fonctionnement d'un OBNL. On fait partie intégrante de l'équipe depuis le premier jour, et on peut s'investir activement.

Quelles sont les tâches typiques des civilistes ?

De nombreuses tâches sont récurrentes, par exemple dans l'administration. Au-delà, les civilistes sont impliqués dans nos visites, autant dans leur préparation que dans la mise en œuvre et l'exécution. Ils sont les personnes de contact et les accompagnants lorsque la Protection des consommateurs effectue une visite d'entreprise ou se rend au Palais fédéral. Ils nous aident à nous concentrer sur le fond de notre travail. Plus un civiliste reste longtemps chez nous, plus il pourra assumer

de responsabilités et s'impliquer.

Comment les civilistes sont-ils formés ?

Les affectations des civilistes se chevauchent sur deux semaines. Le premier peut alors tout montrer au suivant. Pour nous, il est important que les civilistes soient intégrés dans l'équipe dès le début. Ils participent aux réunions d'équipe hebdomadaires et reçoivent des missions de différents côtés. Si quelque chose n'est pas clair, ils savent alors toujours où trouver de l'aide.

Comment ont été vos expériences avec les civilistes ?

Ils apportent dans l'organisation un vent nouveau et des idées nouvelles. Presque tous les civilistes sont proactifs et participent aux réflexions, par exemple pour l'amélioration de processus. Ce sont des apports précieux pour nous. Le fait que des civilistes reviennent vers nous montre qu'ils apprécient leurs affectations. Dans les entretiens finaux, l'ampleur et la variété des tâches sont souvent mentionnés comme point positif.

Comment évaluez-vous la coopération avec l'Office fédéral du service civil ?

Cela fonctionne très bien. Si nous avons des questions, nous obtenons très vite des réponses. Je trouve le site web et la fonction de recherche un peu lents, et il n'est pas très facile de trouver notre établissement d'affectation sur le site de CIVI.

Le service civil va fêter ses 25 ans. Que lui souhaitez-vous pour son anniversaire ?

(rires.) Qu'il vive encore au moins trois fois son âge, et qu'à 100 ans ils soit encore plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Le service civil fournit à diverses organisations et institutions sociales des services importants qui, autrement, ne pourraient pas ou difficilement être fournis. Les civilistes sont déployés de manière ciblée et soulagent les établissements d'affectation de telle manière qu'ils peuvent se consacrer davantage à leurs compétences clés. Quant aux civilistes eux-mêmes, ils découvrent de nouveaux domaines d'activité.

Sara Stalder est depuis 2008 la directrice exécutive de la fondation pour la protection des consommateurs, et membre de diverses commissions fédérales.